

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'210'000.- TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE  
ET À SON REVERDISSEMENT**

Vu le projet d'agrandissement du cimetière, réalisé en 2003, la délibération municipale DM 829 du 4 décembre 2018, ainsi que les divers débats qui ont suivi ;

Vu l'état de saturation des places disponibles dans les columbariums existants du cimetière (7 places restantes) ;

Vu les besoins de créer des nouvelles cavurnes et l'absence de jardin du souvenir ;

Vu l'absence de mobilier urbain (bancs,...) destinés au recueillement ;

Vu l'évolution démographique liée aux futurs quartiers du Vuillonnex et des Cherpines ;

Vu l'élaboration en 2025 par les services de l'administration communale d'un avant-projet pour le réaménagement du cimetière ;

Vu la présentation en commission conjointe CCE et CDEE le 11 mars 2025 ;

Vu les études réalisées par le bureau ATNP en 2021, concernant l'inventaire des surfaces actuelles et la localisation des mesures proposées ;

Vu l'appel d'offre AIMP réalisé en 2025 lors duquel le bureau d'architectes paysagistes Arfolia a rendu l'offre la plus avantageuse ;

Vu l'adoption à l'unanimité de la motion 147 "Confignon 100 % biologique / zéro pesticides" par le Conseil municipal le 2 février 2021 ;

Vu la loi cantonale sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le préavis favorable de la Commission infrastructures et travaux (CIT) du 14 octobre 2025 ;

Vu le préavis favorable de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 7 octobre 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**  
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De réaliser les travaux destinés au réaménagement du cimetière et à son reverdissement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'210'000.- TTC destiné à financer l'ensemble des phases SIA du projet, à l'exception de l'avant-projet.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'210'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 1'210'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 77.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'210'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH